

RÉUNION « BRIANDE » du 9 Octobre 2018

Étaient présents :

M. Pierre **Bigot** et M. Thomas **Proquez** (SIVU de la Dive), Mme Fabienne **Massa**, Mme Pascale **Molina**, M. Jean-Claude **Métais**, M. Fabrice **Leroy**, M. Hervé **Raimbault**, M. Christophe **Benoît**, M. Joël **Combreau**, M. Jean-Paul **Dessioux**.

Étaient conviés et ont décliné l'invitation :

Mme Marie-Madeleine **Roy**, M. Jean **Mauburger**.

I) État des lieux :

- 1) Les riverains du « Moulin Renault » n'ont pas eu à déplorer, depuis Mai 2016, de nouvelles inondations malgré les fortes précipitations de Mai-Juin de cette année. Mme Massa signale cependant, dans la période, une flaque d'eau au niveau de son garage mais sans les conséquences désastreuses de Mai 2016.
- 2) M. Christophe Benoît, exploitant du champ appartenant à Mme Roy, en amont du « Moulin Renault », constate, quant à lui, que ledit champ a été inondé, sur la même période.
- 3) M. Proquez précise que le SIVU, dès l'alerte qui lui a été lancée en Juin 2017 par la municipalité, a entrepris des travaux répétés d'entretien et de faucardage de la Briande qui ont pu éviter le pire.

II) Le contexte réglementaire et légal.

Intervention de M. Proquez.

- 1) Explications sur le CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) 2019-2024 dans le cadre de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention de Inondations), compétence confiée, depuis le 1er janvier 2018, à la Communauté de Communes du Pays Loudunais en ce qui nous concerne. *Puis, la compétence GEMAPI, attribuée à la CCPL a été automatiquement transférée au SIVU selon le mécanisme de représentation/substitution.*
- 2) Dans le cas de la problématique d'inondations de Saïres, les actions intervenant dans les compétences du SIVU pourront être intégrées au prochain CTMA 2019-2024 (après validation du bureau d'étude et des partenaires techniques et financiers du syndicat).
- 3) En suivant, après la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) et les délais qu'elle impose, une première tranche de travaux, en 2021, pourra être réalisée.
- 4) Pour Saïres, un peu plus de 50000 € seraient budgétisés.

III) Projections sur des aménagements possibles.

Intervention de M. Bigot.

- 1) Un principe de réalité, le **Talweg**.
« Un **talweg** correspond à la ligne qui rejoint les points les plus bas soit d'une vallée, soit du lit d'un cours d'eau » (Wikipédia).
En l'occurrence, le talweg (ou, peut-on dire, le lit naturel de la Briande...), en amont du

« Moulin Renault », dans le champ de Mme Roy, au fil des décennies, voire des siècles (bief du Moulin, exploitations des sols, élevages...) a été illusoirement dominé et négligé. Cependant, en cas de précipitations hors norme, la nature reprend ses droits et les eaux excédentaires retrouvent les pentes topologiques ancestrales qu'elle que soit la volonté des hommes. *Il faut faire avec...*

2) Des aménagements sont néanmoins possibles.

Sur les propriétés de M. Mauberger et de Mme Massa, l'approfondissement des fossés et/ou leur entretien régulier, un busage plus conséquent, dans un schéma global de réflexion, doivent être entrepris.

3) Indépendamment de cela, le SIVU poursuivra ses travaux d'entretien et de valorisation de la Briande, en vertu du contrat qui le lie à notre commune, pour pallier d'éventuels dommages dus aux crues « ordinaires ».

IV) Conclusions.

1) Mme Massa et Mme Molina, riveraines du « Moulin Renault » et présentes à la réunion, semblent ouvertes à toutes propositions pourvu que la menace de nouvelles inondations soit écartée de façon optimale.

2) En revanche, il faudra convaincre M. Mauberger, également habitant du « Moulin Renault », et Mme Roy (ou ses ayants droits ?), propriétaire du champ en amont, ayant tous les deux décliné l'invitation à cette réunion, du bien fondé de notre travail.

Et, si l'on peut se permettre, ce n'est pas gagné !

Mais comme l'a très justement fait remarquer M. Bigot, c'est à la municipalité qu'incombe cette tâche. À suivre, donc...

3) De l'avis général, cette réunion était fortement utile quant aux informations qu'elle a apportées. Elle constitue, en outre, une bonne base de réflexion pour les initiatives à venir.

Merci à tous les participants, sans exception, pour leur judicieux concours et plus particulièrement à Messieurs Bigot et Proquez pour leur expertise.

Jean-Paul Dessieux,
1er Adjoint de Saires,
le 10 octobre 2018.